



PHILOSOPHIE

Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instinct heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède.

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*

Questions

- 1) Dégagez l'idée générale du texte après l'avoir situé dans l'œuvre. **(5 points)**
- 2) Expliquez le passage suivant : « c'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, (...), se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. » **(5 points)**
- 3) Ce que l'homme gagne par le contrat social vaut-il ce qu'il perd ? **(5 points)**
- 4) Dans l'état civil, l'homme rompt-il réellement avec son animalité ? **(5 points)**